

---

# Sears Parts & Protection Agreement

WE'RE THERE FOR YOU LONG AFTER THE SALE

To purchase replacement parts and product accessories, call **1.800.4.MY.HOME™** (1.800.469.4663), visit [Sears.ca/parts](http://Sears.ca/parts), or visit your nearest Sears Parts and Repair store. Delivery to your home is available.

To purchase or inquire about a Sears Protection Agreement, call: **1-800-361-6665**

To schedule a service call for a product covered by a Protection Agreement and out of warranty call: **1-800-469-4663**

Select product assortment sold online; for full product availability please call the number provided.

---

## Protection Agreements

Congratulations on making a smart purchase. Your new Craftsman® product is designed and manufactured for years of dependable operation. But like all products, it may need to be repaired. That's when having a Protection Agreement can save you money, time and aggravation.

The Protection Agreement also helps extend the life of your new product. Here's what the Agreement\* includes:

- **Parts and labor** needed to help keep products operating properly under normal use, not just defects. Our coverage goes well beyond the product warranty. Coverage for ALL functional failures – that's REAL protection.
- **No deductibles** no matter how many service calls No deductibles,
- **Receive extra coverage** not included in any manufacturer warranty - Sears Protection Agreement will repair a punctured rubber tire, replace a cracked, damaged or broken belt and replace or recharge a dead battery. We will also lubricate and grease (if applicable) pivot points or mechanisms and perform minor adjustments if required.
- **Payback Coupon** – If during the full 3 year term of your initial protection you do not require any service, simply call Sears and you'll receive the value of your protection back in the form of a coupon.\*
- **Expert service** by nation-wide **Sears authorized technicians**, which means someone you can trust, will be working on your product.
- **"No-lemon" guarantee** – replacement of your covered product if four or more product failures (where the product is unusable) occur within any twelve months.
- **10% discount** off the regular price of any non-covered installed parts.

\* Coverage in Canada varies on some items. Payback coupon requires spending 2x the value (taxes not included); other limitations apply. Please read your terms and conditions carefully.

---

**The limited warranty does not provide coverage if the replacement parts are not genuine manufacturers parts.**

Part Number	Description	Part Number	Description
925-1629	Lamp, 12V (if equipped)	951-10630	Safety Key
738-05273	Shear Pin, 1.50 Black	954-04195A	Auger Drive Belt
714-04040	Bow-tie Cotter Pin	954-04201A	Drive Belt
931-2643	Chute Clean-out Tool	951-10292	Spark Plug
790-00118	Shave Plate (28)	684-04153C	Friction Wheel
731-05984A	Slide Shoe, Dlx (Black Polymer)	935-04054	Friction Wheel Rubber



# Warranty

General: Craftsman products are warranted to be free from defects in materials or workmanship for a specific time period as set-out below (the "Warranty Period"). Warranties extend to the original purchaser of a Craftsman product only. Purchases made through an online auction or through any website other than [www.sears.ca](http://www.sears.ca) are excluded. The relevant Warranty Period commences on the original date of purchase. Within this period, Sears Canada, Inc. or its authorized third party service provider will, at its sole option, repair or replace any products or components which fail in normal use. Such repairs or replacement will be made at no charge to the customer for parts or labor, provided that the customer shall be responsible for any transportation cost.

Exclusions: This warranty does not cover failures due to normal wear, abuse, misuse, neglect (including but not limited to the use of stale fuel, dirt, abrasives, moisture, rust, corrosion, or any adverse reaction due to improper storage or use habits), improper maintenance or failure to follow maintenance guidelines and/or instructions, failure to operate the product in accordance with the owner's manual or any additional instructions or information provided at the time of purchase or in subsequent communications with the original purchaser, accident or unauthorized alterations or repairs made or attempted by others. Also excluded from warranty coverage – except as provided below - are the following: pre-delivery set-up or in home service, maintenance, adjustments, components subject to wear including but not limited to: cosmetic components, belts, blades, blade adapters, bulbs, tires, filters, guide bars, lubricants, seats, grips, shear pins, recoil assy's, saw chains and bars, trimmer lines and spools, spark plugs, starter ropers and tines, and discoloration resulting from ultraviolet light. Any product missing the model and/or serial number identification label will be disqualified from coverage under this warranty.

Repairs: Repairs conducted within the Warranty Period will be warranted until the end of the original Warranty Period.

Disclaimers: THE WARRANTIES AND REMEDIES CONTAINED HEREIN ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, WHETHER ORAL OR WRITTEN (OTHER THAN AS STATED HEREIN), AND WHETHER EXPRESS, IMPLIED OR STATUTORY, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY. THIS WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS, WHICH MAY VARY FROM PROVINCE TO PROVINCE.

IN NO EVENT SHALL SEARS BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL, SPECIAL, INDIRECT OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, WHETHER RESULTING FROM THE USE, MISUSE OR INABILITY TO USE THE PRODUCT OR FROM DEFECTS IN THE PRODUCT. THE EXCLUSIONS IN THIS PARAGRAPH SHALL NOT APPLY IN JURISDICTIONS WHERE APPLICABLE LAW DOES NOT ALLOW FOR THE EXCLUSION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. IN SUCH JURISDICTIONS, THIS PARAGRAPH SHALL NOT APPLY, BUT THE REMAINING PROVISIONS OF THIS DOCUMENT SHALL REMAIN VALID.

Sears retains the exclusive right to repair or replace the product or offer a full refund of the purchase price at its sole discretion. SUCH REMEDY SHALL BE YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY FOR ANY BREACH OF WARRANTY.

Customer Responsibilities: In addition to complying with all suggested maintenance guidelines and instructions, customers' obligations shall include but shall not be limited to: operating the product in accordance with the owner's manual or any additional instructions or information provided at the time of purchase or in subsequent communications to the purchaser from time to time, exhibit reasonable care in the use, operation, maintenance, general upkeep and storage of the product. Failure to comply with these requirements will void any applicable warranty.

List of Applicable Warranty Periods: The following list contains the applicable Warranty Period for your Craftsman product and is based on a combination of the type of product or component and the intended and actual use of the product or component:

1. Warranty is void if product is used for commercial application.
2. 2 years: Craftsman riding lawn mowers, yard and garden tractors, walk behind mowers, tillers, brush cutters, snow blowers, handheld blowers, backpack blowers, hedge trimmers and electrical products for noncommercial, nonprofessional, non-institutional, or non-income-producing use, except for those components which are part of engine systems manufactured by third party engine manufacturers for which the purchase has received a separate warranty with product information supplied at the time of purchase.
3. 1 year: Craftsman power cutters, stump grinders, pole pruners, gas chain saws, electric chain saws, trimmer attachments, lawn & garden tractor attachments, baggers and pole saws for noncommercial, nonprofessional, non-institutional, or non-income-producing use.
4. 90 days: All defective batteries, which will be replaced during this 90-day Warranty Period.

As the Warranty Period runs from the date of purchase and NOT from the date that a product is delivered, opened, assembled or first used, please ensure during this time period that your product or component has been assembled and tested for correction operation regardless of when you intend to actually use it. Claims made after the Warranty Period has expired will not be honored.

Proof of Purchase/Documentation: Warranty coverage is conditioned upon the original purchaser furnishing Sears Canada or its authorized third party service provider if applicable, with the original sales receipt or other adequate written proof of the original purchase date and identification of the product. In the event that the original purchaser is unable to provide a copy of the original sales receipt, Sears Canada Inc. reserves the right to determine in its sole discretion what other written proof of the original purchase date and identification of the product is acceptable.

# Contrat de protection des pièces Sears

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER LONGTEMPS APRÈS LA VENTE.

Pour obtenir des pièces de rechange et des accessoires, appelez au **1-800-LE-FOYER<sup>MD</sup>** (1-800-533-6937), visitez [Sears.ca/parts](http://Sears.ca/parts), ou visitez le magasin de Service des pièces et de l'entretien Sears le plus près. Nous livrons à domicile.

Pour obtenir plus d'informations sur le contrat de protection Sears, appelez au **1-800-361-6665**. Si vous désirez prendre un rendez-vous pour la réparation d'un produit couvert par le contrat de protection ou d'un produit non couvert par une garantie\*, appelez au **1-800-469-4663**.

\*Certains produits sont vendus en ligne. Pour connaître la disponibilité des produits, appelez au numéro indiqué ci-dessus.

## Contrats de protection

Félicitations pour votre achat. Votre nouveau produit Craftsman<sup>MD</sup> est conçu et fabriqué pour fonctionner en toute fiabilité pendant de nombreuses années. Toutefois, tous les produits peuvent parfois nécessiter des réparations. C'est pourquoi l'achat d'un contrat de protection peut vous permettre d'épargner du temps, de l'argent et des soucis.

Le contrat de protection contribue également à prolonger la durée de vie de votre nouveau produit. Voici ce que comprend le contrat de protection\* :

- **Les pièces et la main-d'œuvre** requises pour assurer le fonctionnement adéquat du produit dans le cadre d'une utilisation normale, et pas uniquement pour réparer les défauts. Notre couverture excède la garantie du produit. Elle couvre TOUTES les défaillances fonctionnelles – voilà une VRAIE protection.
- **Aucune franchise à payer**, peu importe le nombre d'appels de service effectués.
- **Couverture supplémentaire** non incluse dans la garantie des fabricants. Si vous avez un contrat de protection Sears, nous réparerons un pneu crevé, remplacerons une courroie endommagée et remplacerons ou rechargerons une batterie à plat. Nous assurerons également la lubrification et le graissage (le cas échéant) des points de pivotement et des mécanismes, puis effectuerons des ajustements mineurs, au besoin.
- **Coupon de remboursement** – Si, pendant les trois années du terme initial de votre contrat de protection, vous n'avez besoin d'aucun service d'entretien ou de réparation, vous n'avez qu'à appeler Sears pour vous voir rembourser la valeur de votre contrat de protection sous forme de coupon.\*
- **Service professionnel** offert à l'échelle du pays par des **techniciens autorisés par Sears**; vous bénéficiez d'un service de toute confiance pour votre produit.
- **Garantie antictron** – Advenant quatre défauts (rendant le produit inutilisable) ou plus au cours d'une période de douze mois, le produit couvert sera remplacé.
- **Rabais de 10 %** sur le prix ordinaire de toute pièce installée non couverte.

\* La couverture au Canada varie selon les articles. Le coupon de remboursement est échangeable sur un achat d'au moins deux fois la valeur du coupon (avant les taxes); d'autres restrictions s'appliquent. Veuillez lire les modalités et conditions attentivement.

**La garantie limitée ne couvre pas les pièces de rechange si elles ne sont pas des pièces d'origine authentiques du fabricant.**

No. de pièce	Description	No. de pièce	Description
925-1629	Phare (si équipé)	951-10630	Clé
738-05273	Goupille de cisaillement, 1,50 noir	954-04195A	Courroie de la tarière
714-04040	Goupille fendue	954-04201A	Courroie de transmission
931-2643	Outil de dégagement de la goulotte	951-10292	Bougie
790-00118	Lame plate (28)	684-04153C	Roue de friction
731-05984A	Patin, de luxe	935-04054	Roue de friction en caoutchouc

# Garantie

**Généralités :** Les produits Craftsman sont garantis contre tout défaut de matériaux ou de fabrication pendant une période de temps précise, telle qu'établie ci-dessous (la « période de garantie »). En outre, cette garantie est offerte uniquement à l'acheteur initial du produit Craftsman. Les achats effectués par l'entremise d'un encan en ligne ou sur tout site Web autre que [www.sears.ca](http://www.sears.ca) sont exclus. La période de garantie débute à la date de l'achat initial. Au cours de cette période, Sears Canada, Inc. s'engage, à sa seule discrétion, à réparer ou à remplacer tout produit ou composant de produit défectueux dans des conditions d'utilisation normale. La réparation ou le remplacement sera effectué pour le client sans frais de pièces ni de main-d'œuvre, à condition que le client prenne à sa charge les frais de transport.

**Exclusions:** La présente garantie ne couvre pas les défauts dus à l'usure normale, l'utilisation inappropriée ou abusive, la négligence (y compris, mais sans s'y restreindre, l'utilisation d'essence éventée, la poussière, les abrasifs, l'humidité, la rouille, la corrosion ou tout autre effet indésirable, imputable à un entreposage ou à des habitudes d'utilisation inappropriées), un mauvais entretien, le non-respect des consignes ou directives d'entretien, l'utilisation de l'appareil contrairement aux instructions fournies dans le manuel d'entretien ou aux consignes ou informations données à l'acheteur initial, au moment de l'achat ou au cours de communications subséquentes avec lui, un accident ou encore une modification ou des réparations non autorisées, effectuées ou tentées par d'autres. Sont également exclus de la couverture de la garantie – sauf indication fournie ci-dessous – les éléments suivants : l'assemblage avant livraison ou tout entretien à domicile, travaux d'entretien, réglages, composants sujets à l'usure, y compris mais sans s'y restreindre : les composants esthétiques, courroies, lames, adaptateurs de lame, ampoules, pneus, filtres, barres de guidage, lubrifiants, sièges, poignées, goupilles de cisaillement, ensembles de démarrage à lanceur, chaînes et barres de scie, bobines et fils de coupe-herbes, bougies, cordes de démarrage et dents, ainsi que les décolorations résultant de l'exposition aux rayons ultraviolets. Tout produit ne portant pas son étiquette d'identification avec son numéro de modèle ou de série sera exclu de la protection offerte par la présente garantie.

**Réparations :** Les réparations sont garanties pendant une période de 90 jours. Si le produit défectueux est toujours couvert par la garantie, la nouvelle garantie est de 90 jours à compter de la date de la réparation ou jusqu'à la fin de la période de garantie initiale, selon la plus longue des deux échéances.

**Restrictions :** LES GARANTIES ET RECOURS DÉFINIS DANS LES PRÉSENTES SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT VERBALE OU ÉCRITE (AUTRE QUE CELLES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES) OU QU'ELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE OU PRÉVUE PAR LA LOI, SANS SE RESTREINDRE À AUCUNE. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS JURIDIQUES PRÉCIS, POUVANT DIFFÉRER D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

SEARS NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, QUI RÉSULTERAIT DE L'UTILISATION, DU MÉSUSAGE OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT OU QUI DÉCOULERAIT DE DÉFECTUOSITÉS DU PRODUIT. LES EXCLUSIONS DU PRÉSENT PARAGRAPHE NE S'APPLIQUENT PAS DANS LES TERRITOIRES OÙ LA LOI NE PERMET PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. DANS CES TERRITOIRES, LE PRÉSENT PARAGRAPHE SERA SANS EFFET, MAIS LES AUTRES DISPOSITIONS DU PRÉSENT DOCUMENT DEMEURERONT VALIDES.

Sears conserve le droit exclusif de réparer ou de remplacer le produit ou encore d'offrir un remboursement complet de son prix d'achat, à sa seule discrétion. CE RECOURS SERA LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DONT VOUS DISPOSEREZ EN CAS D'INEXÉCUTION QUELLE QU'ELLE SOIT DE LA GARANTIE.

**Responsabilités du client :** En plus d'observer toutes les consignes et directives d'entretien, le client doit s'acquitter, entre autres, des obligations suivantes : utiliser le produit conformément aux consignes de la notice d'entretien et aux directives ou informations additionnelles fournies à l'acheteur au moment de l'achat ou à l'occasion de communications subséquentes; faire preuve d'un soin raisonnable pour l'utilisation, le fonctionnement, l'entretien général, le maintien en bon état et l'entreposage du produit. Le manquement à ces obligations entraînera une annulation de la garantie applicable.

**Liste des périodes de garantie applicables :** La liste ci-dessous indique la période de garantie applicable aux divers produits Craftsman qu'elle couvre; la période accordée tient compte du type de produit ou de composants et du type d'utilisation prévue ou effective de l'appareil ou du composant :

1. La garantie sera nulle et non avenue si le produit est utilisé à des fins commerciales.
2. 2 ans - Les produits de marque Craftsman suivants : tondeuses à conducteur porté, tracteurs de jardin, tondeuses à contrôle arrière, motobêches, débroussailleurs, souffleuses à neige, souffleuses portatives, souffleuses dorsales, taille-bordures et produits électriques à usage non commercial, non professionnel, non institutionnel ou non lucratif, sauf les composants faisant partie de systèmes de moteur fabriqués par des tiers pour lesquels l'acheteur a reçu une garantie séparée ainsi que des renseignements sur le produit, au moment de l'achat.
3. 1 an - Produits de marque Craftsman suivants : couteaux électriques, broyeuses de souches, ébrancheurs, scies à chaîne à essence, scies à chaîne électriques, accessoires de taille-bordures, accessoires de tracteurs de pelouse et de jardin, sacs et scies à long manche utilisées à des fins non commerciales, non professionnelles, non institutionnelles et non lucratives.
4. 90 jours - Toutes les batteries défectueuses, qui seront remplacées pendant une période de garantie de 90 jours.

Étant donné que la période de garantie débute à la date d'achat et NON à la date à laquelle le produit est livré, l'emballage ouvert et l'appareil assemblé ou utilisé la première fois, assurez-vous que votre produit ou composant est assemblé et mis à l'essai pour en vérifier le bon fonctionnement, quel que soit le moment où vous prévoyez commencer à l'utiliser réellement. Les réclamations présentées après l'expiration de la garantie ne seront pas acceptées.

**Preuve d'achat et documents :** La protection de la garantie est conditionnelle à la présentation par l'acheteur initial, à Sears Canada ou à son fournisseur de service autorisé s'il y a lieu, de la facture ou de toute autre preuve d'achat appropriée indiquant la date de l'achat et désignant le produit. Dans le cas où l'acheteur initial serait dans l'impossibilité de fournir une copie de sa facture, Sears Canada Inc. se réserve le droit d'établir, à sa seule discrétion, quelle autre preuve écrite de la date d'achat initial et de la désignation du produit est acceptable.